

# L'État pour les Jeux

## Les Jeux et le handicap



A l'occasion des Jeux de Paris 2024, les actions menées par l'État pour les parasports sont multiples et inédites dans leur ampleur. En ce moment même, la 3e édition de « Jouons ensemble », préparée par mon ministère avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, le Comité paralympique et sportif

français et l'ARCOM, vise à promouvoir le parasport dans les médias. Nous devons en effet saisir l'opportunité des Jeux de Paris 2024 pour donner aux parasportifs la visibilité médiatique qu'ils méritent. Mais pour être visible, il faut pouvoir investir pleinement l'espace public, et cela passe par des aménagements accessibles. L'accessibilité universelle est un axe clé de nos politiques publiques et de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue en avril dernier. L'alliance de la CNH et des Jeux va porter des changements majeurs pour nos territoires franciliens. Un village des athlètes, exemplaire en matière d'accessibilité, s'élève désormais au cœur de la Seine Saint-Denis. Des infrastructures sportives sont rénovées : celles qui accueilleront les compétitions mais également des infrastructures historiques comme la Grande Nef de l'Île des Vannes ou le stade Pierre de Coubertin à Paris.

Et c'est sans parler du PRISME à Bobigny qui sera un équipement de pointe pour la pratique parasportive. Les efforts de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs de transports permettront également d'agir sur la mobilité : les passerelles, les transports en commun, dont les navettes dédiées au transport de spectateurs en fauteuil pendant les jeux... Ainsi, tous les spectateurs pourront se rendre aux compétitions sans entrave.

Avec le ministère délégué chargé du tourisme, et en partenariat avec l'office de tourisme et des congrès de Paris, nous soutenons également une campagne de recensement des chambres hôtelières accessibles, pour que chacun trouve un hébergement. Des fonds sont dégagés pour accompagner les commerçants et restaurateurs dans la mise en accessibilité de leurs établissements.

Enfin, je souhaite à tous les agents d'avoir la chance d'assister aux compétitions paralympiques : vous pouvez bénéficier de l'opération « Tous aux Jeux » mise en place par l'État. Tout est mis en œuvre pour que vous profitiez de cette grande fête, et je vous remercie de travailler à son héritage en Île-de-France !

**Fadila KHATTABI,**

ministre déléguée chargée des Personnes handicapées  
auprès du ministre des Solidarités et des Familles

### L'info du mois

#### La classification paralympique

Dans le but de garantir l'équité entre les athlètes paralympiques, ces derniers sont classés en tenant compte des caractéristiques de leur handicap. Cette classification, spécifique à chaque sport, est effectuée par des spécialistes en trois étapes et permettent d'évaluer la situation des athlètes au regard de certains critères (compatibilité entre l'origine du handicap et l'une des 10 catégories définies par Comité International Paralympique (IPC), minimum de handicap requis dans le sport considéré et catégorie de compétition la plus adaptée au niveau de limitation d'activité constaté pour l'athlète dans ce sport en particulier).

L'IPC définit 10 catégories de handicaps « éligibles » et ceux concernés pour les Jeux sont des handicaps permanents tels que la perte de force musculaire, de mobilité articulaire passive, l'atteinte d'un membre, le handicap mental ou la déficience visuelle. En outre, les disciplines sont inégalement accessibles aux différents types de handicap puisque chaque sport paralympique définit à quels types de handicaps de l'IPC s'adressent ses compétitions.

### Le chiffre du mois

8

disciplines de haut niveau  
en parasport



sont reconnues par le ministère chargé des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : l'athlétisme, le basket-ball, le cyclisme, le football, la natation, le tennis de table, le ski alpin et le ski nordique. Les critères de sélection sont fixés par le comité paralympique sportif français (CPSF) qui sélectionne les sportifs paralympiques (sportifs avec un handicap physique, visuel ou mental) pour la participation aux compétitions.

Le programme officiel des jeux Paralympiques comprend 22 sports (la boccia, le cécifoot, le goaball...) et 23 disciplines pour 549 épreuves, réparties sur 269 sessions et 11 jours de compétition.

### Agenda !

5 au 8 octobre 2023

Test événement au stade nautique de Vaires-sur-Marne (canoë slalom)

8 octobre 2023

2<sup>e</sup> édition de la Journée Paralympique 2023

18 au 22 octobre 2023

Coupe du monde du Rugby fauteuil

# Développement de la pratique sportive des adultes et jeunes en situation de handicap

Dans le cadre de la promotion du développement et la pratique du sport en faveur d'une société plus inclusive, le ministère chargé des sports et des Jeux Olympiques et paralympiques porte une stratégie nationale sport et handicap déclinée sur tout le territoire. L'enjeu principal est de créer les conditions qui permettent aux personnes porteuses de handicap d'accéder à la pratique sportive. En effet, la personne en situation de handicap doit avoir la possibilité de choisir librement le cadre de sa pratique, le type d'activités qui l'intéresse, avec ses pairs ou non, au sein d'une structure adaptée et/ou dans un club dit « ordinaire ».



HandiGuide des sports

En France, l'INSEE considère que 10 à 12 millions de personnes sont en situation de handicap. Pour la région Île-de-France, on recense environ 1,6 million de personnes en situation de handicap, soit un peu plus de 10% de la population francilienne. Trop peu encore, ont accès à une pratique sportive et une personne sur deux en situation de handicap ne pratique jamais de sport.

Aussi, en partenariat avec le centre national d'expertise sport handicaps, le Comité paralympique sportif français (CPSF) d'Île de France, les ligues régionales sportives délégataires, les rectorats et l'Agence Régionale de Santé, des mesures concrètes sont mises en œuvre pour favoriser et faciliter l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de deux orientations régionales majeures que sont :

1. La structuration et l'animation du réseau des acteurs territoriaux
2. Le développement du para sport pour la promotion d'une pratique sportive inclusive ou para accueillante

Elles s'appuient notamment sur l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures, la promotion de l'offre sportive adaptée, la formation des acteurs du sport, la sensibilisation du public et la création de partenariats entre les associations sportives, les collectivités locales et les organismes concernés par le handicap.

En matière d'inclusion par exemple, un objectif ambitieux a été posé par le CPSF en partenariat avec le Ministère des sports et des JOP pour former 3.000 clubs sportifs à l'accueil des pratiquants en situation de handicap d'ici 2024.

Ce programme novateur d'accueil de personnes en situation de handicap intitulé « club inclusif » est destiné à tous les clubs sportifs. Il permet aux clubs d'être sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques. A ce jour, il existe 128 clubs affiliés à la ligue régionale de sport adapté et 175 clubs au comité régional handisport, sans compter les clubs qui développent des pratiques adaptées dans les autres disciplines en Île-de-France.

De la même manière, les instituts médico-éducatifs s'inscrivent dans une logique d'ouverture aux activités physiques et sportives en développant des partenariats avec les associations sportives. Ces partenariats permettent aux personnes porteuses de handicap d'accéder au sein de l'établissement, à des pratiques sportives adaptées qui favorisent par exemple la socialisation, la coopération, les échanges ou encore le développement moteur. Avec le label Génération 2024 accessible aux établissements et services médico-sociaux (ESMS), les ESMS partagent la conviction que le sport change les vies et que le sport est un outil d'inclusion effectif. On dénombre pour cette rentrée 2023 près de 95 candidatures d'ESMS pour conventionner avec des clubs sportifs.

D'autres mesures sont déjà opérationnelles comme le HANDIGUIDE des sports qui est une plateforme dédiée aux personnes en situation de handicap. Elle référence les structures garantissant un accueil et une offre qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive adaptée et de qualité. 622 opportunités de pratique offertes aux personnes porteuses de handicap par tous les clubs sportifs franciliens sont ainsi référencées.

— □ ×

**Découvrez en plus en ligne :**  
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

## 3 Questions à...



**Marie-Amélie LE FUR**  
présidente du Comité paralympique et sportif français

### Ancienne athlète parasport, en quoi votre parcours est inspirant ?

Au même titre que les autres sportifs paralympiques, je pense que mon parcours est inspirant car il casse les idées reçues et des stéréotypes qui persistent encore sur la situation de handicap.

Les parasportifs partagent un trait commun : la faculté de résilience, cette capacité de se relever et d'innover face à l'adversité en ce sens leur témoignage est fort.

### Aujourd'hui à la tête du comité paralympique et sportif français, en quoi consiste votre rôle et celui du comité ?

Mon rôle est de présider le CPSF qui est le représentant français du Comité Paralympique International. Deux grandes missions nous animent. Tout d'abord, il nous revient de constituer et de diriger l'équipe de France lors des jeux paralympiques. Nous avons également la responsabilité d'assurer l'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Plus largement, nous aidons l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'engager pour développer le parasport.

Notre action comporte également un fort engagement sur la communication. Mieux faire connaître les parasports et les parasportifs pour impulser plus largement leur développement et leur visibilité auprès du grand public et des personnes en situation de handicap.

### Qu'attendez-vous des Jeux Paralympiques (à la fois maintenant, pendant les jeux, et son héritage) ?

Pour le CPSF, la réussite des jeux de Paris réside sur 3 piliers complémentaires. Tout d'abord, la performance de l'équipe de France est essentielle. Nous souhaitons lors de ces jeux redevenir une nation forte du mouvement paralympique. Retrouver la France dans le top 10, voir le top 8 du classement des nations. L'engagement coordonné de toutes les parties prenantes en ce sens notamment ministère, agence nationale du sport, CPSF et fédérations y participe fortement.

Ce pilier sera pleinement réussi si les stades sont pleins lors des jeux. Nous avons sur ce point une attention majeure à porter sur l'engagement des Français pour les jeux paralympiques.

Le second enjeu est de renforcer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Utiliser ces jeux comme un catalyseur en faveur de l'effectivité du droit d'accès au sport des personnes en situation de handicap qui se heurte encore actuellement à de nombreux freins.

Enfin, ces jeux seront pleinement réussis s'ils permettent d'obtenir des évolutions notables dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap sur des sujets tels que l'accessibilité universelle.

## Rencontre paralympique d'escrime fauteuil



Démonstration d'escrime fauteuil à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris entre Olivier HELAN-CHAPEL, président du comité régional Île-de-France Handisport et Elias SEMAAN, escrimeur

## Les chiffres clés des Jeux Paralympiques

**XVII<sup>e</sup>**  
édition des  
Jeux Paralympiques

**28 août au  
8 septembre  
2024**

**11**  
jours de  
compétition

**4400**  
athlètes

**3,4**  
**millions**  
de spectateurs

**549**  
épreuves  
**269**  
sessions

**22**  
sports

**184**  
comités Nationaux  
Paralympiques

**19**  
sites de  
compétition

**1000**  
taxis PMR\*  
\* Personne à  
Mobilité Réduite